

ASSURER LA MISSION DU SALARIE DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Public

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié compétent ou de référent en santé et de sécurité au travail

Loi 2011-867 du 20 juillet 2011

Code du travail art. L.4644-1

Pré-requis

Attestation de fin de formation «Bases en prévention» selon le référentiel national dispensée soit par :

L'INRS dans le dispositif d'auto-formation «[Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#)».

Ou

Les CARSAT/CRAM/CGSS dans leur formation «Compétences en prévention»

Durée et rythme

3 jours en présentiel (21 heures), avec 12 heures d'activités inter-session.

Organisme de formation habilité par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels (CRAMIF/CARSAT/INRS) pour la formation du salarié désigné compétent

Objectif général

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS

Compétences visées

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques ;
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés ;
- Identifier les mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques ;
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registre obligatoire, DUER, plan de prévention, ...);
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés didactiques
- Mises en situation
- Exercices et cas pratiques
- Échanges entre participants

Programme de formation

1. [Situer son entreprise par rapport à la prévention des risques](#)
 - Enjeux de la prévention des risques
 - Définition des 8 valeurs essentielles du réseau
 - Indicateurs de la santé et sécurité au travail
 - Outils de repérage de son niveau d'organisation (GP&SST et DIGEST)
 - Diagnostic entre la démarche de son entreprise et les bonnes pratiques du réseau



Modalités de mise en œuvre

- Avoir suivi la formation «acquérir les bases en prévention des risques professionnels»
- Inscription à la formation du SDC sur la base du volontariat
- Respect de la confidentialité notamment sur les retours d'expérience.
- Engagement de réaliser les cas pratiques et le travail intersession

Validation de la formation

Attestation de fin de formation validant les acquis

Formatrice

Certifiée par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels CRAMIF/CARSAT/INRS

Prix par personne

1 265 € Net de taxes
Déjeuner offert

2. Recenser et évaluer les risques professionnels

- Dangers, risques et les dommages
- Analyse *a posteriori* et *a priori* des risques
- Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
- Méthode et outils pour analyser les situations de travail et détecter les phénomènes dangereux
- Déterminer un système de cotation des risques professionnels

3. Contribuer à la mise à jour des documents utiles à l'évaluation des risques

- Documents EvRP : DUER, plan de prévention, protocole de sécurité, liste des postes à risque, etc.
- Actualisation des documents : fréquence, conditions, etc.

4. Identifier des mesures de prévention

- Principes généraux de prévention des risques professionnels
- Mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines
- Évaluer l'efficacité des mesures de prévention
- Hiérarchiser les mesures de prévention

5. Développer une approche pluridisciplinaire

- Enjeux et principes d'une approche pluridisciplinaire
- Acteurs internes et externes : rôle, contributions et interactions
- Rôle et missions du salarié désigné compétent
- Cadre réglementaire de la délégation de pouvoir

6. Recueillir et traiter les informations de la santé et sécurité

- Connaître les sources d'information internes et externes
- Traiter une problématique de santé au travail grâce aux informations recueillies

7. Organiser la démarche de prévention

- Etapes d'une démarche de prévention (de l'identification des risques à la mise en place, et au suivi du plan d'action)
- Repérer la contribution des acteurs (RH, CSE, managers, etc)
- Sensibiliser et impliquer les acteurs